

Question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les lourdeurs administratives impactant les entreprises »

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, suite à la parution récente d'un article dans le journal Trends intitulé « Les critiques s'abattent sur Wallonie Entreprendre : à raison ? » et qui a été largement commenté par le reste de la presse, je me permets de revenir sur certains aspects liés aux lourdeurs administratives constatées suite à des visites de terrain que j'ai eu l'occasion de faire auprès de structures financées par Wallonie Entreprendre.

Dans un premier cas, le reporting par dossier traité prend un temps disproportionné par rapport à la longueur de la mission. Si je suis un fervent adepte de l'évaluation et de la bonne gouvernance, avec notamment des aides liées à la performance, j'ai le sentiment que, parfois, la performance est évaluée sur la capacité à bien remplir les documents administratifs.

Dans un autre cas, la structure visitée m'explique qu'une heure de rendez-vous avec une entreprise visitée pour analyser ses besoins par rapport à la mission proposée par la structure génère huit heures de reporting qui, en outre, ne peuvent pas être imputées sur les missions subsidiées, et ce, sans compter les contraintes administratives pour les entreprises qui doivent parfois passer par deux outils de diagnostic – celui de maturité à l'exportation de l'AWEx et le 360° de Wallonie Entreprendre – alors que l'évaluation positive résultant de l'un devrait permettre d'automatiquement se passer du second, du moins dans certains cas.

Je pourrais aussi parler de missions de prédiagnostic obligatoires de cinq jours permettant de valider l'intervention d'un seul jour de l'opérateur sollicité par l'entreprise.

Comptez-vous évaluer les dispositifs en place et analyser les lourdeurs administratives subies par les entreprises bénéficiaires de prestations de Wallonie Entreprendre ? De même, comptez-vous évaluer les dispositifs en place et les lourdeurs administratives imposées aux opérateurs partenaires de Wallonie Entreprendre et adapter ceux-ci tout en prenant en compte la nécessaire, mais raisonnable, évaluation de ceux-ci au regard des moyens financiers qu'ils perçoivent ?

Je passe à ma seconde question.

Monsieur le Ministre, suite à la parution récente d'un article dans Trends intitulé « Les critiques s'abattent sur Wallonie Entreprendre : à raison ? », et qui a été largement commenté par le reste de la presse, je me permets de revenir sur certains aspects liés à la rationalisation de cet outil et l'amélioration des services aux entreprises.

Mon sujet ne concerne pas ce qui est développé dans une grande partie de cet article, à savoir la pertinence des prises de participation de Wallonie Entreprendre, ou des ex-outils de la Région wallonne, SOGEPa, SRIW et SOWALFIN, et la rationalisation « du nombre des invests wallons, tout en renforçant leur articulation avec Wallonie Entreprendre », ni d'ailleurs la nécessaire rationalisation des filiales et structures redondantes ou ne présentant pas de réelle plus-value.

Je voudrais aborder le sujet de la mutualisation des moyens et des économies d'échelle, mais aussi et surtout le fait que la fusion ait généré, selon l'article, un recrutement de 10% de personnel en plus, ce qui est assez particulier dans le cadre d'une fusion.

Confirmez-vous les chiffres avancés ?

Qu'envisagez-vous de faire en termes de mutualisation des moyens et d'économies d'échelle dans les prochains mois, à l'intérieur de Wallonie Entreprendre ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Messieurs les Députés, j'apprécie l'opportunité qui m'est donnée de m'entretenir avec vous de Wallonie Entreprendre, qui est le principal outil d'investissement de la Wallonie. Wallonie Entreprendre est amené à gérer les participations très importantes de la Wallonie, parfois en mission déléguée du Gouvernement. Les enjeux sont importants, ce qui signifie une attention particulière à leur égard.

J'ai lu dans la presse – je me suis exprimé et je vais y revenir – beaucoup de commentaires en off. Je ne suis pas partisan des commentaires en off et je préfère que l'on ait la franchise de s'exprimer sur quelque sujet que ce soit. J'ai l'impression, en effet, qu'il y a une petite musique de bashing à l'égard de Wallonie Entreprendre. Je suis donc heureux de remettre en contexte cette question.

On parle parfois d'échec, mais je précise que la prise de risque est inhérente à la gestion d'un fonds d'investissement, certainement lorsque celui-ci intervient à des phases précoces de la naissance ou de la croissance de l'entreprise via du capital à risque, ce qui est parfois le cas de Wallonie Entreprendre. Le risque se trouve également bien présent lorsqu'il s'agit d'investir dans une entreprise en difficulté, ce qui est aussi l'un des métiers de Wallonie Entreprendre. Tout qui connaît le monde de l'entreprise ne remet pas cette absolue nécessité de prendre des risques quand on veut créer de l'activité, quand on veut soutenir des entreprises et de l'emploi.

Sans prise de risque, nombre d'entreprises wallonnes ayant connu un franc succès, y compris à l'international, ne seraient pas nées. Sans prise de risque par Wallonie Entreprendre, nombre de financements bancaires n'auraient pas été octroyés par des banques qui, parfois, il faut le dire, ne répondent pas aux appels des entrepreneurs. Quand on parle de l'ancien métier de la SOWALFIN avant fusion, on sait combien il était important d'avoir le soutien de SOWALFIN pour pouvoir garantir des prêts pour les entreprises.

Étant donné que l'on doit continuer à soutenir l'investissement et le capital à risque, ne faut-il pas, à un moment donné, avoir un regard parfois plus rigoureux encore ? C'est la question que l'on doit se poser et que l'on se pose évidemment, mais je suis persuadé de l'importance des missions d'un fonds d'investissement public tel que Wallonie Entreprendre, que ce soit l'ancien métier de la SOWALFIN, pour faire un gros résumé, le soutien et l'encadrement aux plus petites structures et aux plus petites entreprises, l'investissement, ancien métier de la SRIW, et aussi le soutien à des entreprises en difficulté. C'est de l'argent public, et l'on doit bien mesurer le risque que l'on prend en soutenant des secteurs d'activité qui ne sont pas nécessairement l'avenir de la Wallonie ou de l'Europe.

La fusion permet une meilleure lisibilité, qui est importante par rapport aux entreprises et aux entrepreneurs, ainsi qu'une politique d'investissement plus intégrée permettant d'éviter des redondances. Il n'en demeure pas moins que, près de deux ans après sa naissance, le temps est venu de faire l'analyse afin de pouvoir poursuivre l'amélioration des services de Wallonie Entreprendre par rapport à l'ensemble des écosystèmes : l'écosystème de la formation et de l'emploi, l'écosystème de l'innovation et de la recherche et l'écosystème de l'internationalisation des entreprises via l'AWEx. Wallonie Entreprendre ne va pas être épargné dans l'analyse et l'évaluation d'un outil public comme celui-là par rapport aux différents métiers.

En termes de simplification, de cohérence et de gouvernance, je vais poursuivre le travail, comme je le fais avec l'ensemble des outils, mais ni plus ni moins parce que je ne veux pas faire de procès d'intention. Toutes ces analyses ne seront pas fondées sur des ressentis, mais sur des analyses bien précises. Quand on me demande : « Qu'avez-vous fait depuis que vous êtes là ? », je peux vous dire que j'ai vu énormément de gens de Wallonie Entreprendre, du personnel, du comité de direction, du conseil d'administration et des entreprises participées ou des entreprises qui ont bénéficié du soutien ou de l'encadrement, parfois, qui ne sont pas nécessairement satisfaites des services rendus par Wallonie Entreprendre. Il faut faire ce travail important.

En matière d'investissement et à la lumière de ce qu'énonce la Déclaration de politique régionale, je vous confirme ma volonté de procéder à une revue des participations actuelles portées par Wallonie Entreprendre. Le but n'est pas dogmatique ni idéologique, mais de prendre l'attitude la plus porteuse à la fois pour les entreprises participantes et leur ancrage en Wallonie, celle-ci également en tant qu'actionnaire. Il ne faut pas rester actionnaire par habitude, l'industrie est coutumière d'une certaine vivacité actionnariale et nous devons nous positionner utilement dans ce débat par rapport au secteur, à l'emploi, aux perspectives de développement et à notre projet de réindustrialisation de la Wallonie.

Cela me semble important de garder un ancrage wallon. Toutefois, et c'est ce que j'ai voulu dire aussi, Wallonie Entreprendre, c'est aussi de l'argent public. On doit donc veiller, aujourd'hui encore plus qu'hier, à ce que cet argent public soit bien utilisé.

On sait aussi que le monde évolue, et il revient à Wallonie Entreprendre de questionner continuellement ses critères d'investissement. Dans le monde actuel, la notion d'autonomie est devenue centrale et elle se décline en Europe à la fois en

matière de défense, d'énergie, de santé, d'agriculture, d'alimentation, de sécurité IT, d'intelligence artificielle. Avec le conseil d'administration et la direction de Wallonie Entreprendre, j'entends mener à bien un exercice stratégique devant aboutir à la mise à jour des axes prioritaires dans une logique de spécialisation intelligente.

Par rapport au personnel, puisque l'on me pose une question par rapport aux ressources humaines, sur le plan de la rationalisation des structures, dans la logique de ce qui a été fait depuis 2018, je vous confirme que nous travaillerons sur les structures afin d'identifier ce qui ne serait plus nécessaire au vu de l'évolution du groupe. Nous allons également analyser les niveaux de délégation de pouvoir afin de nous assurer d'un juste niveau de transparence, condition nécessaire à la gouvernance publique.

Mme la Présidente. – Votre temps de parole est écoulé, Monsieur le Ministre. Pourriez-vous terminer ?

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Je termine simplement en disant que ce volet sera analysé par rapport aux ressources humaines. On est de plus en plus contraints aussi à un niveau d'exigence, d'audit et de contrôle. Par rapport aux moyens financiers publics que cela génère, je pense que l'on doit aussi être très prudents par rapport à cela.

Au sujet du volet opérationnel de la structure comme elle fonctionne aujourd'hui, je compte aussi y voir clair et, si réforme ou réorganisation il doit y avoir, vous pouvez compter sur ma détermination pour le faire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Il n'est pas question de bashing par rapport à Wallonie Entreprendre. Sur la prise de risque, je suis tout à fait aligné avec vos propos. J'ai moi-même créé et dirigé notamment un fonds d'investissement, je sais donc ce que c'est : on ne peut pas gagner à tous les coups, comme on dit. Vous avez tout à fait raison de dire que l'on ne peut pas critiquer systématiquement dès qu'un dossier n'est pas « surperformant » en termes d'investissement.

Vous avez aussi raison de souligner que ces investissements doivent être certainement « focusés » sur une vision stratégique de politique industrielle et probablement ne pas être dispersés dans différents autres points.

Sur la question que je posais concernant l'accompagnement et les surcharges administratives, je note bien votre volonté d'analyse et d'évaluation de tous ces processus. Je pense qu'il y a moyen de simplifier et que cette simplification doit être un « win-win-win » entre à la fois Wallonie Entreprendre qui lit les rapports d'évaluation, les opérateurs qui rédigent ces rapports et les entreprises qui doivent contribuer.